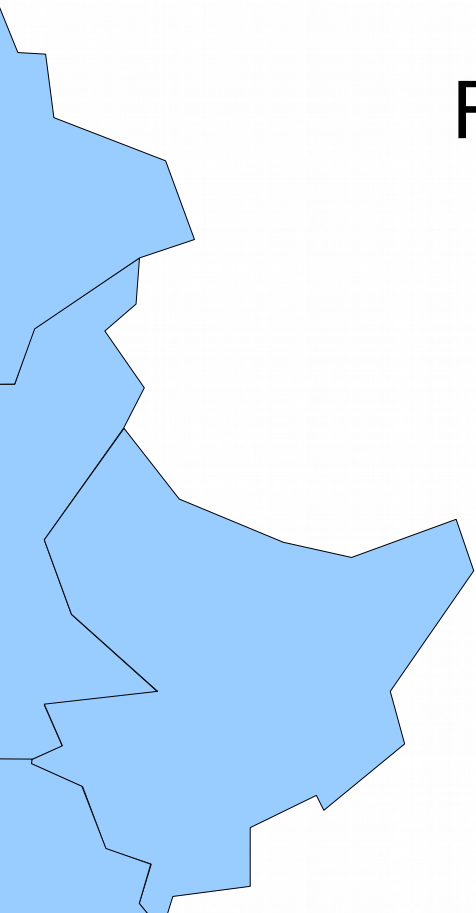




Suite des intempéries du 3 octobre 2015

Retour d'expérience et plan d'action

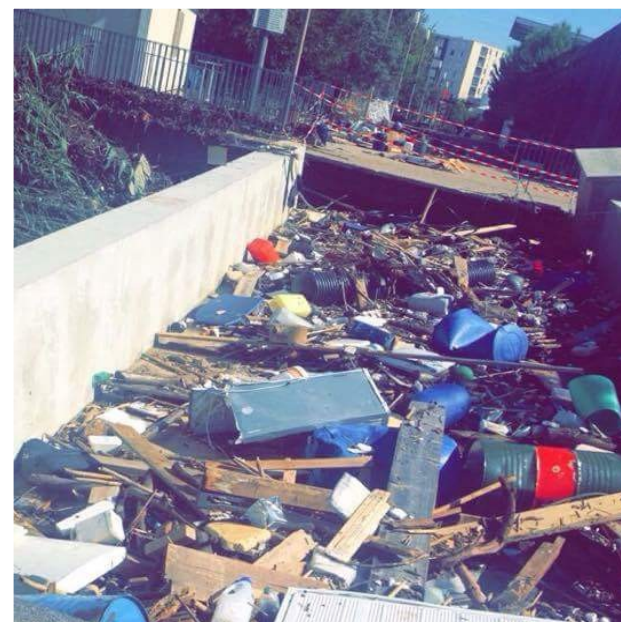


DDTM des Alpes-Maritimes

Les intempéries du 3 octobre 2015

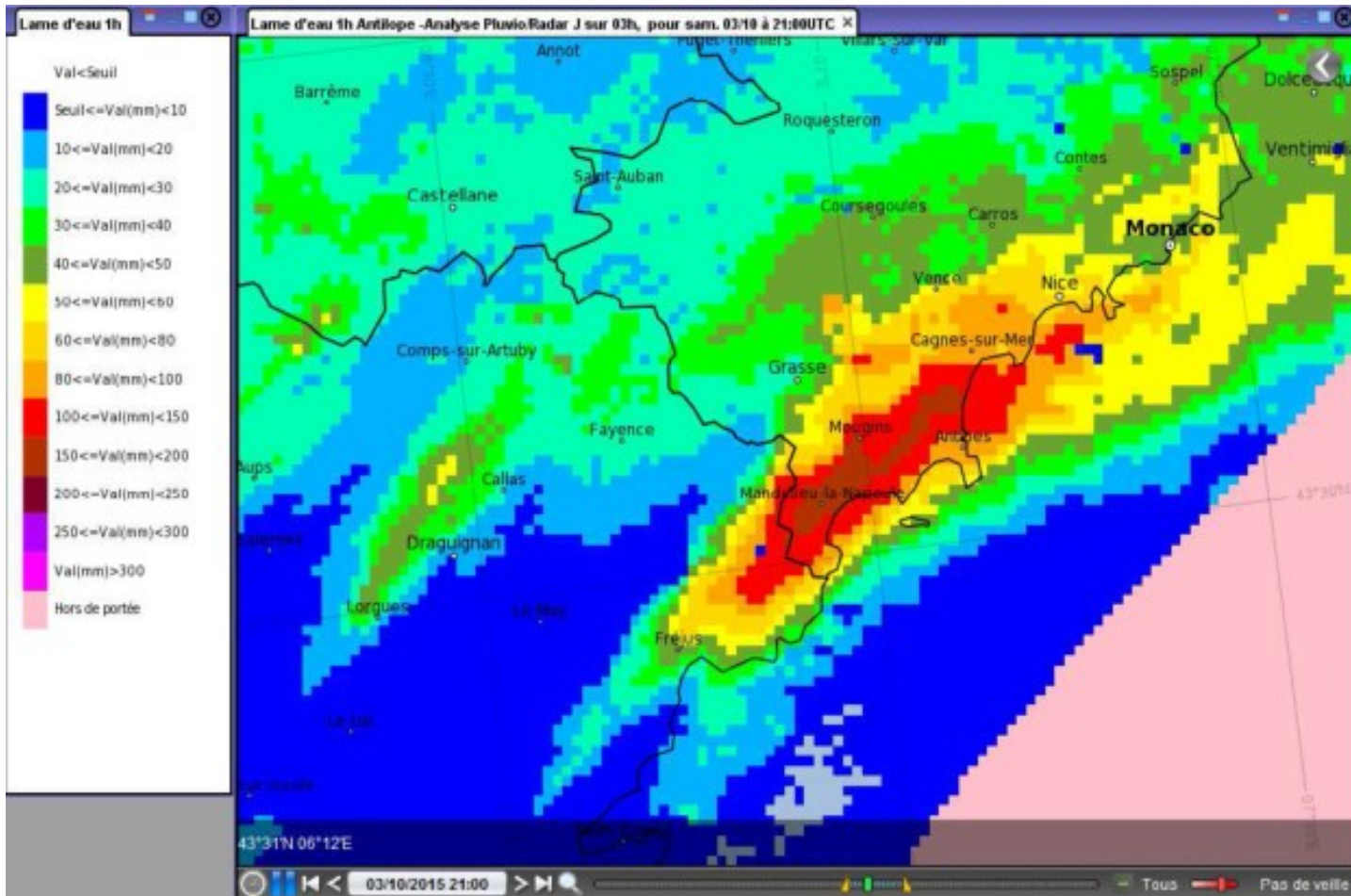


Les intempéries du 3 octobre 2015



Événement météorologique du 3 octobre 2015

Annoncé par une vigilance orange « pluies-intempéries »



Renforcement brutal et peu prévisible du phénomène lors de son passage sur le massif de l'Estérel, avec intensification le long du littoral



Les plus forts dégâts concentrés sur une zone de 35 km de long sur 10 km de large le long de la bande côtière

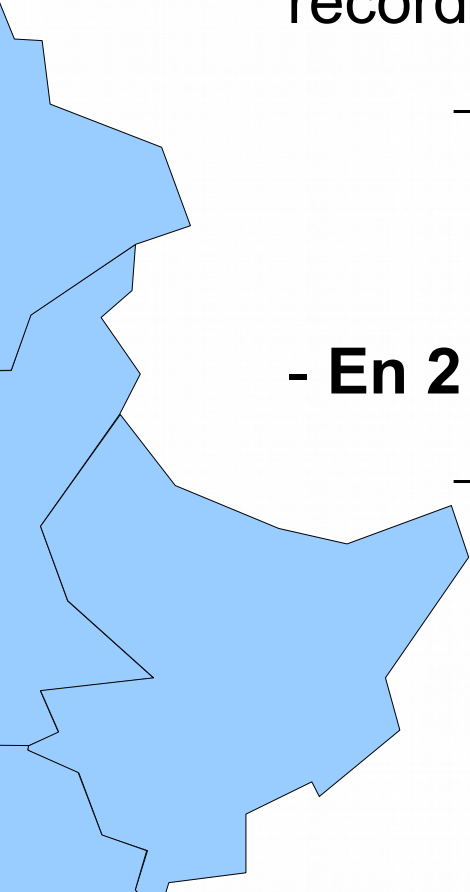
Événement météorologique du 3 octobre 2015

Des pluies d'une intensité rare

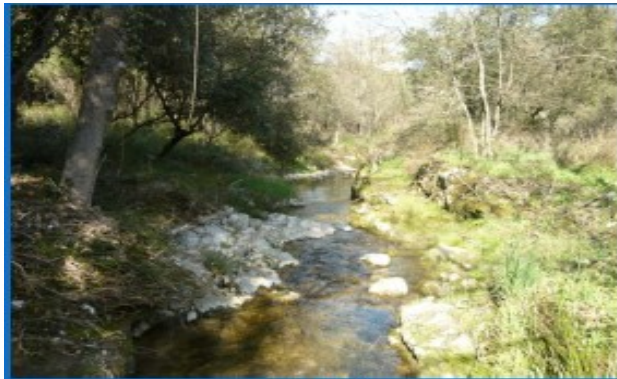
Record de cumul de pluie en 1h et 2h sur la côte d'Azur

- **En 1 heure** : valeurs **1,5 fois** plus élevées que les précédents records de 1993 et 2009 (9 cas recensés >110mm)
 - 115 mm à Mandelieu-la-Napoule
- **En 2 heures** : valeur record pour les stations concernées
 - 175 mm à Cannes

Rappel : pluie annuelle à Nice : 780 mm



Événement météorologique du 3 octobre 2015



Avant



Après

Bilan technique

- Une remise en cause de la crue de référence (fréquence >100 ans)
- Une réaction du bassin versant essentiellement liée aux intensités pluviométriques
- Des vitesses de l'eau extrêmement fortes ($> 6\text{m/s}$) ==> érosions de berges, arrachement de la végétation, production d'embâcles
- Des bassins écrêteurs fonctionnels mais dépassés par l'événement



Bilan

- 20 victimes (+ 1 postérieure)
- une centaine de personnes relogées
- 1200 personnes hébergées
- 1800 entreprises touchées
- 29 agriculteurs impactés
- 400 personnes secourues, vies menacées dont 170 hélitreuillages



- de nombreuses réparations (600 M€ pour 65 000 dossiers d'assurance, 100 M€ non assurables),
- 12 000 véhicules endommagés,
- de nombreux déchets à traiter,

Des enseignements à tirer au niveau local et national

➤ au niveau national :

- Instruction du gouvernement arc méditerranéen
- Lancement d'une campagne de communication et de sensibilisation

➤ au niveau local :

- Le 3 oct 2015 restera une référence locale
- Établissement d'un retour d'expérience assorti d'un plan d'actions partenarial



47 actions concrètes

Retour d'expérience et plan d'action

2 domaines – 6 axes de travail

1 – Gestion de crise

- 1 Amélioration de la culture du risque**
- 2 Développement de l'information préventive**
- 3 Rénovation du dispositif de vigilance et d'alerte**
- 4 Dispositif opérant de gestion de crise**

2- Prévention des risques

- 1 Mesures de prévention réglementaires**
(REX, PAC, PPR)
- 2 Mesures de gestion et d'amélioration de la résilience** (travaux, entretien, risque pluvial)

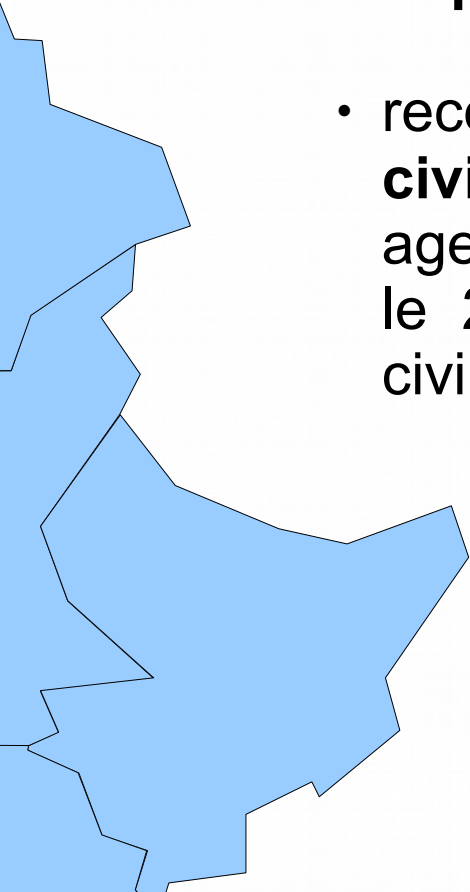
Retour d'expérience et plan d'action

2 domaines – 6 axes de travail

1 – Gestion de crise

1. Amélioration de la culture du risque :

- reconduite le 3/10/2017 (et chaque année) d'une **journée départementale sur les risques majeurs** ;
- reconduite de la **formation « gestion de crise et sécurité civile » tout public** (cadres d'astreintes, référents communaux, agents CIP...) sur l'organisation de la réponse de sécurité civile le 28/09/17 réunissant les principaux acteurs de la sécurité civile



Retour d'expérience et plan d'action

2 domaines – 6 axes de travail

1 – Gestion de crise

2. Développement de l'information préventive :

- révision du **DDRM** et diffusion en octobre 2016 ;
- réalisation de tous les TIM du département (transmission des informations aux maires) ;
- mise en œuvre des **missions d'appui opérationnelles (MAO)** auprès des communes permettant un appui auprès des maires dans la rédaction des DICRIM et PCS.



Focus sur les MAO dans les Alpes-Maritimes

Objectifs :

- renforcer les liens préfecture / mairie en favorisant les liens inter-services
 - accompagner les maires pour améliorer le taux de la réalisation / mise à jour des documents mais aussi et surtout pour les rendre opérationnels
- réunions présidées par le préfet par intercommunalité, remise aux maires de toute la connaissance de l'État en la matière
 - comités de relecture permettant une analyse critique des documents



Retour d'expérience et plan d'action

2 domaines – 6 axes de travail

1 – Gestion de crise

3. Rénovation du dispositif de vigilance et d'alerte :

- édition d'un **règlement de vigilance et d'alerte départemental** diffusé aux maires en janvier ;
- **campagne de mise à jour de l'automate d'alerte de la préfecture ;**
- **déploiement du SAIP ;**
- développement d'un suivi en direct des événements par les communes via le nouvel outil **RYTHMME** de Météo-France.

Focus sur le règlement départemental de vigilance et d'alerte

Objectifs :

- prévoir des actions réflexes en mode vigilance / alerte partagées par tous
 - disposer d'un document concis et opérationnel
-
- **explicit** les actions à conduire avec les mesures de prévention et les conduites opérationnelles ainsi que les canaux de diffusion employés
 - mettre en place **une doctrine unique** en matière de vigilance et d'alerte comprenant la montée en puissance des dispositifs selon les seuils de vigilance
 - **améliorer l'action des maires** dans l'application de leur pouvoir de police administrative générale
 - **éviter le phénomène de banalisation** des vigilances pour informer la population en accompagnant les messages de conseils simples

Retour d'expérience et plan d'action

2 domaines – 6 axes de travail

1 – Gestion de crise

4. Dispositif opérant de gestion de crise :

Pour les communes

- **désignation d'un référent communal SC ;**
- **développement des RCSC** lorsqu'elles n'existent pas.

Pour la préfecture

- politique d'exercice dynamique ;
- **rénovation du COD ;**
- pré-positionnement des **moyens de veille ;**
- formation d'un **vivier de personnels en renfort ;**
- **rénovation du lien avec les communes** et prise de contact d'initiative en situation de crise.

Pour les autres acteurs

- développement des PPMS pour les écoles mais aussi les ERP et meilleure association des médias

+ nécessité de travailler à un dispositif permettant d'éviter la saturation des n° d'appels d'urgence.

Focus sur le référent communal de sécurité civile

Objectifs :

- disposer d'un correspondant communal privilégié avant / pendant / après la crise
 - améliorer la remontée d'information terrain
 - renforcer les liens préfecture / mairie
-
- référent en charge de l'information préventive, des planifications et des exercices
 - en cas de crise, une personne joignable pour faciliter la liaison COD / PCC indépendamment du maire et/ou du cadre d'astreinte
 - complète le rôle du maire pour faire remonter les besoins et problématiques terrain

Bilan des actions mises en œuvre en matière de prévention des risques

Des PAC comme première réponse

- Des cartes d'aléas représentant les inondations du 3 octobre 2015 ont été notifiées aux communes suivantes :
 - Cannes (30 juin 2017)
 - Mandelieu (27 avril 2017)
 - Le Cannet (3 mai 2017)
 - Antibes (7 février 2017)
 - Biot (3 mai 2017)
 - Mougins (3 mai 2017)
- Ils sont destinés à une prise en compte immédiate dans les décisions d'urbanisme, au titre du R111-2 du code de l'urbanisme

Focus sur avancement des révisions / élaboration des PPRI

- ▶ **Après appel d'offres, les marchés d'études ont été notifiés aux bureaux d'études le 20 avril 2017**
- ▶ **Les études d'aléa sont en cours**
- ▶ **La démarche a été présentée à toutes les communes et à tous les EPCI concernés**
- ▶ **Les arrêtés préfectoraux de prescription seront pris à l'automne 2017**
- ▶ **L'échéance d'approbation visée est le 1^{er} semestre 2019**
- ▶ **Une place importante sera accordée à l'association et à la concertation**

Bilan des actions mises en œuvre en matière de prévention

▶ Prise en compte du risque dans l'aménagement du territoire

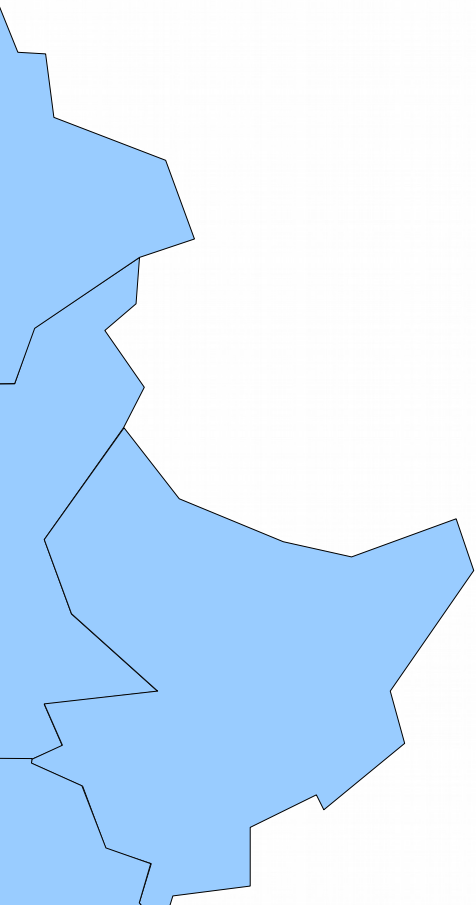
- ▶ suivi de la mise en œuvre des mesures obligatoires des PPRI
 - ▶ Courrier de rappel aux maires (3 oct 2016)
 - ▶ Courrier de sensibilisation aux syndicats de copropriétés à Mandelieu (22 juin 2015)
- ▶ réflexion sur la prise en compte du ruissellement
- ▶ réflexion en cours sur le devenir du secteur de la Brague

▶ Stratégie de lutte contre les inondations

- ▶ approbation et mise en œuvre de la SLGRI
- ▶ préparation à la prise de compétence GEMAPI
- ▶ Mise en place du SMIAGEZ
- ▶ labellisation du PAPI d'intention CACPL

Bilan des actions mises en œuvre en matière de prévention

- ▶ **Attention particulière portée aux établissements vulnérables et aux parkings souterrains :**
 - ▶ fermeture et renforcement du contrôle des campings et des ERP
 - ▶ fermetures du hameau du Carimaï et de la maison de retraite de Biot
 - ▶ PAPI Riou : action de réduction de la vulnérabilité dans les parkings souterrains
 - ▶ démarche d'acquisition d'habitations avec le fonds Barnier



Focus sur réduction de la vulnérabilité du bâti en zone inondable

Action répondant au respect de la mise en œuvre des **mesures obligatoires des PPRI** (délai de 5 ans dépassé) – Avenant PAPI Riou de l'Argentière

- ▶ Action en 2 temps :
 - ▶ 23 diagnostics de vulnérabilité réalisés en 2016 : couvre l'ensemble des copropriétés impactées le 3 oct 2015 à Mandelieu
 - ▶ Définition et mise en œuvre des mesures techniques adaptées
- ▶ Portage public exceptionnel pour parties communes privées :
 - ▶ Action sous maîtrise d'ouvrage de la CACPL
 - ▶ Délégation à la société du canal de provence
 - ▶ Co-financement pour 1,9 M€ HT de travaux:
 - ▶ 40 % Etat sur fonds Barnier
 - ▶ 20 % Région
 - ▶ 20 % CACPL
- ▶ Financement 40 % participations des copropriétés à hauteur de 20 %
- ▶ Financement 40 % protections individuelles (411 k€)